



# COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 décembre 2020

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
NOM	PRENOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
FOUCHER	Alain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
VERNON	Christine
CDA SAINTES	
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
PENICAUT	Pierre-Yves
ANDRE	Mireille
ROUX	Michel
BARUSSEAU	Fabrice
EHLINGER	François

\* Pouvoir

M. SOUCHAUD Dominique a donné pouvoir à M. BARUSSEAU Fabrice

PRÉSENTS	
GRAND COGNAC	
NOM	PRENOM
AUTRET	Michel
ROBBE	Nathalie
DE LAMARRE	Nathalie
LAMBERT	Jean-Pierre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROUILLACAIS	
NOM	PRENOM
JAROSZ	Jean-Robert
ONT EGALEMENT PARTICIPÉ	
MEMBRES SUPPLÉANTS VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS	
HILLAIRET	Jérôme
CROIZET	Jacky
AUTRES PARTICIPANTS	
DIRECTRICE	PERRON Alice
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine
EXCUSÉS	
SOUCHAUD *	Dominique
THORAUX	Claude
MAJEAU	Stéphane
BARREAU	Sylvain
MERCIER	Dominique

Date de convocation	24/11/2020
Date de séance	16/12/2020

Membres en exercice	27
Membres présents	25
Membres votants	25

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Philippe CHASSERIEAU

### 1. Approbation compte-rendu comité syndical du 28 octobre 2020

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du comité syndical du 28 octobre 2020.

### 2. Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Présentation du DOB 2021 : Cf document en annexe 1.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2021.

### 3. Demandes de subventions pour les postes 2021

Le Président fait part au Comité Syndical de la possibilité de percevoir des financements pour les postes pour l'année 2021. Concernant ces postes, les financeurs sollicités sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Région Nouvelle Aquitaine,
- Union européenne (FEDER, etc.),
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime,
- Conseil Départemental de la Charente.
- Tout autre partenaire financier.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé à l'unanimité de :

- solliciter la participation financière des partenaires cités ci-dessus
- autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

#### 4. Demandes de subventions pour la phase 3 du Programme Pluriannuel de Gestion – Année 2021

Le Président présente au Comité syndical les travaux prévus dans le cadre du PPG, correspondant à la phase 3 de la Déclaration d'Intérêt Général pour l'année 2021. Ils s'élèvent à un montant prévisionnel total :

- Les travaux inscrits dans la phase 3, pour l'année 2021 du Programme Pluriannuel de Gestion s'élèvent à un montant de 324 341 €.
- Le montant des études réalisées en régie (maîtrise d'œuvre et animation des opérations) sont estimés à un montant de 122 300 €.

Le Président indique que les travaux inscrit dans cette phase ont été validés par chacun des comités consultatifs d' « Entités géographiques », chacun pour le secteur le concernant.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, a décidé à l'unanimité de :

- accepter la réalisation de cette phase de travaux ;
- accepter le plan de financement ;
- solliciter des aides auprès de :
  - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
  - la Région Nouvelle Aquitaine ;
  - le Département de la Charente-Maritime ;
  - le Département de la Charente ;
  - tout autre partenaire financier.
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2021.

#### 5. Assurance statutaire obligatoire

Le Président expose au comité syndical qu'en raison de la fin du contrat d'adhésion statutaire de trois ans avec SOFAXIS, le SYMBA a fait une analyse des propositions ;

Le Comité Syndical décide d'accepter la proposition d'AlterNative Courtage, à savoir ;

- Assureur : AlterNative Courtage
- Durée du contrat : 1an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

Taux et prise en charge de l'assureur :

Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL	
Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL	
DÉCÈS ACCIDENT OU MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE, Y COMPRIS LES FRAIS MÉDICAUX(100% CONFORMES CIRCULAIRES FP3 ET FP4) LONGUE MALADIE / LONGUE DURÉE MATERNITÉ / PATERNITÉ MALADIE ORDINAIRE AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée     5,99 %
Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public	
Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre : ACCIDENT OU MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE MALADIE GRAVE MATERNITÉ / PATERNITÉ MALADIE ORDINAIRE AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée     1,10 %

D'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au contrat d'assurance, d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce contrat.

Les crédits seront inscrits au budget principal.

## 6. Durée d'amortissement travaux

Le Président rappelle que l'amortissement des dépenses d'investissement est obligatoire. Il s'agit d'une opération d'ordre qui transfère des fonds de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les conditions actuelles d'amortissements ont été fixées par la délibération du 26 octobre 2016 :

- 5 ans pour les véhicules
- 2 ans pour le matériel informatique et technique
- 5 ans pour le mobilier
- 1 an pour les biens de faible valeur (inférieurs à 200 €)

Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, le Président propose une nouvelle délibération regroupant l'ensemble des modalités d'amortissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de compléter les durées d'amortissement pour les catégories suivantes concernées par l'amortissement :

Immobilisation acquise selon la nomenclature M14	Catégorie de biens amortis	Durée préconisée	Durée retenue	Compte d'amortissement
<b>a) Immobilisations incorporelles</b>				
2051	Logiciel	2 ans	2 ans	28051
<b>b) Immobilisations corporelles</b>				
2135 et 2145	Agencements et aménagements de terrains Diversification Recharge Mise en continuité	15 à 30 ans	7 ans 15 ans 20 ans	28135 et 28145
2184	Mobiliers		10 ans	28184
2183	Matériels informatiques	2 à 5 ans	2 ans	28183
2182	Matériels de bureau	5 à 10 ans	5 ans	28183
2188	Matériels roulants (véhicules)	5 à 10 ans	5 ans	28182
<b>c) Subventions équipement versées</b>				
204158	Subvention d'équipement pour les biens mobiliers, matériels et études	5 ans	*	2804158
204158	Subvention d'équipement des biens immobiliers et des installations	30 ans	*	2804158
<b>d) Subventions d'investissement</b>				
131...			*	1391...

\* Ajuster sur la même durée que l'amortissement des biens

Les plantations et le reméandrage quand à eux seront inscrits en investissement mais ne seront pas amortis. Il n'ont pas une durée de vie à l'issue de laquelle il faudrait les refaire.

## 7. RIFSEEP : composition du comité de pilotage et du groupe de travail

Afin de mettre en œuvre les procédures de mise en place du RIFSEEP, il est nécessaire de composer un comité de pilotage ainsi qu'un groupe de travail. Lors de la réunion de bureau du 8 décembre 2020, les membres du bureau souhaitant faire partie de ces deux groupes se sont faits connaître :

- Nathalie DE LAMARRE, Nathalie ROBBE, Michel AUTRET, Fabrice BARUSSEAU, Philippe CHASSERIEAU, Wilfrid HAIRIE et Dominique SOUCHAUD

Une proposition de répartition entre groupe de travail et comité de pilotage sera faite.

L'objectif est de proposer une mise en place du RIFSEEP pour juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.